

Mairie de lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 mars 2013

Convocation du : 22 / 02 / 2013

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, D. BRUNET, L. DOLIQUE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, C. ROLLET

Excusé : Aucun

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MR LE MAIRE

1°) Compte rendu de réunion avec M. le Percepteur, et étude des documents comptables

Le vendredi 1^{er} mars, M. le Maire et ses adjoints ont rencontré M. le Percepteur pour évoquer la situation comptable et financière de la commune.

Cette situation est jugée saine. La seule réserve concerne le peu de trésorerie dont dispose la commune. Elle s'explique par le fait que celle-ci a remboursé en 2012 la totalité de la ligne de trésorerie de 30 000 € qui avait été contractée en 2010. Cet effort important, qui a fortement contribué à son désendettement, compense le niveau relativement bas de sa trésorerie.

M. le Maire présente et explique les différents documents préparés par M. le Percepteur à l'intention des membres du Conseil municipal.

- Charges réelles : Elles sont relativement stables (en hausse d'environ 1 %). Les charges de personnel en représentent la majeure partie (un peu moins de 50 %), mais une partie en est remboursée à la commune (heures effectuées par la secrétaire de mairie pour la communauté de communes, heures de l'ATSEM réparties entre les trois communes du RPI). Les charges financières ne représentent plus que 1 % du total. Les charges sont couvertes par 44 % des produits, sans même tenir compte des remboursements de frais de personnel, ce qui est un point positif.
- Produits réels : Les produits de la fiscalité (24 % du total en 2012) et des dotations globales de fonctionnement (38 % du total) sont difficiles à prévoir avec précision pour 2013. Le gouvernement a annoncé une baisse de 5 % en moyenne des aides aux communes, mais certaines seront plus touchées que d'autres. Les autres produits (38 %) proviennent entre autres des loyers perçus par la commune et des remboursements de frais de personnels.
Le seul paramètre sur laquelle la commune a une influence, si elle doit augmenter ses recettes, est le taux des quatre taxes (TH, FB, FNB et CFE).
- Capacité d'autofinancement (CAF) : C'est la différence entre les produits et les charges, et donc ce que la commune peut consacrer à l'investissement. Elle est de 68 060 € et représente 25 % des produits de fonctionnement (contre 12 % en 2010 et 28 % en 2011). Elle a diminué de 13 % en 2012, ce qui s'explique là encore par le remboursement de la ligne de trésorerie de 30 000 €. Elle devrait donc être en hausse en 2013, d'autant que plusieurs emprunts arrivent bientôt à échéance.
- Dette : Elle se monte à 44 078 €, et a baissé de 57 % en 2012. Les derniers emprunts seront presque totalement remboursés en 2013. Le ratio d'endettement (nombre d'années de produits nécessaires au remboursement de la dette) est de 0,2, ce qui est positif.
Les charges et le remboursement de la dette sont couverts par 97 % des produits. Ce taux est en hausse, mais reste acceptable. La hausse s'explique une fois encore par le remboursement de la ligne de trésorerie.

2°) Vote du budget principal de 2013

En préambule, M. le Maire rappelle qu'à partir de 2013 la commune devra faire face à de nouvelles obligations de dépenses, fixes et définitives :

- La reprise de la garderie et de la cantine devrait coûter entre 1 500 et 2 000 € par an à la commune, cette année comme les suivantes. En effet, si seuls 4 mois de fonctionnement sont à financer en 2013 (de septembre à décembre), des investissements devront également être réalisés : la somme globale à budgétiser en 2013 est donc équivalente à une année complète de fonctionnement.
- L'ouverture possible d'une classe supplémentaire à l'école d'Outriaz entraînerait le recrutement d'une ATSEM. La commune de Lantenay devrait alors rembourser à Outriaz une partie de son salaire, au prorata du nombre d'élèves.
- Le passage à la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ devrait être repoussé à 2014 dans le RPI. Mais cette réforme aura un coût, estimé entre 1 500 et 2 000 € par an, qui devra être assumé par la commune à partir de 2014.

Enfin, la première tranche de travaux de construction du réseau d'assainissement collectif, pour un montant de 500 000 €, sera financée par un emprunt. La commune devra alors rembourser une somme estimée à environ 18 000 € par an. Ces travaux, ainsi que la rénovation du réseau d'eau, n'ont pas été prévus et budgétisés pour 2013, mais leur financement devra être assuré pour les années à venir.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	2012 (Réalisé)	2013 (Budget prévisionnel)	Remarques
Charges à caractère général	63 575.08	70 820.00	Les deux pneus avant du tracteur seront changés. Le coût du repas du 14 juillet sera affecté au compte « Fêtes et cérémonies », et non plus au budget du CCAS.
Charges de personnel et frais assimilés	106 988.37	116 050.00	Le salaire de l'employée de la garderie a été budgétisé.
Atténuations de produits	15 781.00	16 100.00	
Autres charges de gestion courante	40 295.34	49 389.00	Le remboursement à Outriaz d'une partie du salaire de l'ATSEM a été budgétisé.
Charges financières	3 045.07	1 500.00	
Charges exceptionnelles	129.04	200.00	
Total	229 813.90	254 059.00	
Virement à la section d'investissement		44 000.00	
Total après affectation des résultats		298 059.00	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	2012 (Réalisé)	2013 (Budget prévisionnel)	Remarques
Atténuation de charges	8 211.13	8 100.00	
Produits des services	59 537.00	58 530.00	
Impôts et taxes	81 117.00	79 000.00	
Dotations et participations	103 171.52	92 918.31	
Autres produits de gestion	39 293.65	42 953.41	
Produits financiers	0	0	
Produits exceptionnelles	5 949.26	0	
Total	297 279.56	281 501.72	
Excédent reporté		16 557.28	
Total après affectation des résultats		298 059.00	

Section d'investissement

Dépenses	
Nature	Montant
Déficit reporté 2012	79 031.27
Emprunts et dettes assimilés	25 183.69
Études plan local d'urbanisme	30 000.00
Études réhabilitation fromagerie	1600.00
Reste à réaliser de 2012	0
Total des dépenses avant nouvelles opérations	135 814.96
Programme d'investissement 2013	
Participation aux frais relatifs à la garderie/cantine	2 667.00
Maison forestière (chenaux)	2 800.00
Hangar communal (chenaux)	3 200.00
Participation aux travaux de l'église (cloches, linteau et porte d'accès pour les handicapés)	5 900.00
Travaux pour le logement « la Poste » (salle de bain)	7 750.04
Remplacement des coffrets d'éclairage public	10 100.00
Sentier botanique	3 000.00
Rénovation de la fontaine du four	7 000.00
Total du programme d'investissement 2013	42 417.04
Total des dépenses	178 232.00

Recettes	
Nature	Montant
Éclairage public – Subvention du Conseil général	0
Éclairage public – Subvention du SIEA	3 660.00
Fond global FCTVA	5 641.00
Apurement du déficit d'investissement année <i>N</i> – 1	79 031.27
Virement du budget général à la section d'investissement	44 000.00
Cession (vente du terrain de la Béchée)	45 000.00
Subvention sentier botanique	899.73
Total des recettes	178 232.00

Tous les chapitres sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil municipal vote une augmentation de 2 % de la fiscalité. Cette proposition est adoptée par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

3°) Vote des budgets annexes de 2013

Fonctionnement

	Total des dépenses	Total des recettes
Bois	32 014.00	32 014.00
CCAS	2 275.00	2 275.00
Eau	30 416.00	30 416.00
Assainissement	3 339.00	3 339.00

Investissement

	Total des dépenses	Total des recettes
Eau	17 795.00	17 795.00
Assainissement	15 394.86	15 394.86

Tous les chapitres sont adoptés à l'unanimité.

4°) Situation de trésorerie

La commune dispose à ce jour de 82 871,08 €

Fin de la réunion à 22 h 45.

Prochaine réunion le lundi 18 mars.